

DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II AU CONSEIL DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU SYNODE ÉPISCOPAL

Samedi 16 décembre 1978

Vénérables frères.

C'est une grande joie qui m'est donnée aujourd'hui de m'entretenir avec vous. Le Conseil du Secrétariat général du Synode épiscopal est en effet un organisme qui m'est cher et familier. C'est même, pourrais-je dire, le milieu dans lequel j'ai grandi. Permettez-moi de rappeler qu'au terme de la dernière session du Synode épiscopal en octobre 1977, j'ai été réélu pour trois ans membre de ce Conseil.

En vertu d'une autre décision prise par le Collège des cardinaux le 16 octobre dernier, ce mandat a pris fin. Mais je ne m'en sens pas moins intimement lié à ce Conseil. C'est pourquoi — il est bon de redire les choses agréables — je me réjouis particulièrement de votre présence. Ce que vous proposez est en effet une partie — peut-être non négligeable — de mon expérience personnelle.

Cette expérience manifeste réellement la doctrine du <u>Ile Concile du Vatican</u> sur la collégialité épiscopale. Cette collégialité est de plus en plus requise par la vie même de l'Église d'aujourd'hui.

C'est ce qu'avait dit <u>Jean-Paul ler</u> dans sa première allocution : « Nous saluons tous les évêques de l'Église de Dieu qui représentent leur propre Église, et, tous ensemble avec le Pape, représentent l'Église entière dans le lien de la paix, de l'amour et de l'unité (« <u>Lumen Gentium</u> », 23) et dont nous voulons fortement confirmer la collégialité. » (*AAS* LXX, 1978, pp. 696-697.) Cela a été confirmé quelques semaines après par son successeur dans sa première allocution : « Nous recommandons en particulier d'approfondir ce que comporte le lien collégial, qui associe intimement les évêques au Successeur de Pierre et entre eux tous dans l'accomplissement de leurs hautes fonctions : apporter à tout le Peuple de Dieu la lumière de l'Évangile, le sanctifier par les moyens de grâce, le guider par l'action pastorale. La collégialité signifiera également, bien sûr, le juste développement des organismes, en partie nouveaux et en partie mis à jour, qui peuvent garantir une meilleure union des esprits des intentions, des initiatives dans le travail d'édification

du Corps du Christ... À ce propos, nous mentionnons avant tout le Synode des évêques. » (AAS LXX, 1978, p. 922.)

Le principe de la collégialité, énoncé par le Concile, peut certainement revêtir des formes et des applications multiples. Mon illustre prédécesseur Paul VI avait traité de cette question dans son allocution aux Pères du Synode extraordinaire de 1969 : « Nous croyons avoir déjà donné la preuve de notre volonté d'assurer concrètement le développement de la collégialité épiscopale : en instituant le Synode des évêques, en reconnaissant les Conférences épiscopales, ou en associant au ministère propre de notre Curie romaine quelques-uns de nos frères dans l'épiscopat qui sont des pasteurs résidant dans leurs diocèses. Avec l'aide de la grâce du Seigneur, et si la concorde fraternelle vient faciliter nos rapports mutuels, l'exercice de la collégialité sous d'autres formes canoniques pourra avoir un plus ample développement. Les discussions du Synode... pourront, en termes canoniques appropriés, mettre en lumière ce qu'est la collégialité épiscopale et comment elle se développe. Elles pourront en même temps confirmer la doctrine des Conciles Vatican I et Vatican II sur le pouvoir du successeur de Saint Pierre et celui du Collège des évêques avec le Pape son chef. » (AAS, LXI, 1969 pp. 717-718.) Toutes les sessions ont traité de ces questions, qui sont très importantes pour traduire dans la réalité la volonté de renouveau dans l'Église, contenue dans la doctrine du IIe Concile du Vatican.

C'est ce que nous montrent clairement les questions qui ont été discutées au cours des deux dernières sessions ordinaires du Synode épiscopal. La question principale qui est au centre de tout semble être l'évangélisation, immédiatement suivie par la catéchèse qui en est la première application. Le fruit du Synode de 1974 fut l'Exhortation apostolique « Evangelii nuntiandi » de Paul VI. Quant au fruit du Synode de 1977, il n'a pas encore été rendu public, mais j'espère qu'il le sera dans la première partie de l'année prochaine. Nous avons bien besoin de ce genre de documents qui naissent de la féconde mais parfois difficile activité vitale de l'Église et à leur tour lui apportent un nouveau ferment de vie.

Vous êtes certainement convaincus de la grande importance du thème qui est proposé pour le Synode de 1980 : « les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui ». Ce thème ne se dissocie pas des précédents, mais il se situe pour ainsi dire dans le même sillon. Il faut cependant faire remarquer que pour l'évangélisation et la catéchèse la famille n'est pas seulement un « objet », mais bien plutôt un « sujet fondamental ». Cela découle de toute la doctrine du lle Concile du Vatican sur le Peuple de Dieu et l'apostolat des laïcs. C'est comme le principal champ d'application de cette doctrine et, par conséquent, du renouveau de l'Église dans l'esprit de ce même Concile.

C'est donc un gros travail que vous devrez entreprendre et poursuivre, vénérables frères. Je vous remercie vivement de votre diligence, en premier lieu le secrétaire général du Synode épiscopal, Ladislas Rubin, évêque titulaire de Serta, et chacun des éminents membres du Conseil du Secrétariat général. Mais je ne veux pas oublier les experts et le personnel de ce Secrétariat. Je

vous confirme tous et je vous exhorte à poursuivre ce noble travail qui est aujourd'hui pour l'Église un facteur important de vigueur et de développement.

Je vous donne enfin volontiers et de tout cœur la bénédiction apostolique, en gage des secours d'en haut.

© Copyright 1978 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana